

La Maison-Dieu, 194, 193/2, 59-70

Jean JONCHERAY.

LA PRÉSIDENTE DES FUNÉRAILLES

APPROCHE SOCIOLOGIQUE

QUAND des laïcs président un acte liturgique, quels sont les enjeux à considérer, du point de vue du sociologue ? Telle était la question posée par la revue. Avant de la traiter, il me semble utile d'abord de m'expliquer sur le titre choisi : que peut apporter en ce domaine une approche sociologique ? Pourquoi avoir limité l'objet de la réflexion à la présidence des funérailles ?

Si ce que fait l'Église n'avait rien à voir avec ce qui se passe dans la société où elle vit, si on tenait à la présenter négativement en déclarant qu'elle n'est *ni* un service de pompes funèbres *ni* une religion parmi d'autres, et surtout pas païenne, alors on accorderait peu de pertinence à une approche sociologique.

Telle n'est pas, bien évidemment, ma position. Les sciences humaines aident à comprendre des modes de

fonctionnement psychologiques ou sociaux. Et si, dans l'Église on prétend les faire bouger, les travailler, les transformer, à la lumière de l'Évangile, il est fort utile d'abord de les connaître. Ce que nous fait voir la sociologie, ce ne sont pas des *lois* normatives qu'il faudrait appliquer, mais des *modèles*, ou des *idéaux types*, à partir desquels une action est possible.

Cette approche peut donc avoir un double intérêt. D'une part elle permet de mieux connaître les codes du langage social des personnes auxquelles on s'adresse, le langage des rites en particulier. Mais d'autre part, et on l'oublie souvent, elle permet aussi de mieux connaître le langage de l'Église elle-même, car elle parle aussi, bien sûr, ce langage-là, puisqu'elle ne peut faire autrement que de parler un langage humain.

C'est dire que même lorsqu'on se situe sous l'angle sociologique, on n'est jamais très loin de la théologie, puisque, sous un angle différent, c'est bien de la même réalité qu'on parle, et pas seulement de son enveloppe ou de ses aspects extérieurs.

Cette contribution s'en tiendra, selon la demande de la revue, à une approche sociologique. Au lecteur de faire les accommodations, les transpositions nécessaires lorsqu'il voudra regarder la réalité sous un angle théologique. Les termes dont on use en sociologie sont en effet parfois les mêmes que ceux de la théologie : prêtre, prophète, Église, par exemple. Là encore, le langage est commun. Mais selon qu'ils sont employés en sociologie ou en théologie, les mots sont d'une autre portée, prennent parfois un sens différent. Il est donc bon de veiller aux ambiguïtés possibles qui naîtraient d'une transposition trop mécanique.

Les pages qui suivent ne sont pas le fruit d'une enquête personnelle, mais d'une réflexion à partir de quelques sondages, d'un dossier de presse et de documents issus de divers diocèses français, textes officiels ou récits d'expérience.

La présidence des funérailles

Les actes liturgiques que peuvent dans certains cas présider des laïcs sont assez variés : des assemblées dominicales, des funérailles, des baptêmes ou des mariages, sans parler de nombreuses célébrations dans le cadre de la catéchèse. Des distinctions s'imposent. Au plan théologique, on posera par exemple la question : s'agit-il ou non d'un sacrement, et de quel sacrement ? Au plan sociologique, ce classement n'a pas la même pertinence. Mais par contre, la présidence d'une assemblée dominicale en l'absence de prêtre ne pose pas les mêmes problèmes, n'a pas les mêmes résonances dans la population que la présidence des funérailles en l'absence de prêtre.

En effet, la première concerne directement surtout les chrétiens pratiquants du dimanche, dont on sait qu'ils représentent autour de 12 % de la population, alors que sur l'ensemble des obsèques célébrées en France, 70 % environ sont des cérémonies catholiques¹.

Des changements dans l'organisation des rites ne produiront donc pas les mêmes effets sociaux dans les deux cas, et ce n'est pas forcément ceux qui posent le plus de questions au plan théologique qui seront les plus difficiles à gérer au plan social.

Nous avons donc choisi de focaliser cette étude sur la question de la présidence des funérailles à cause de l'impact tout particulier qu'elle peut avoir dans une large portion de la population et de ce qu'elle met en jeu : le rapport à la mort. Mais aussi, ce qui se passe là peut faire voir, comme par un effet de loupe, des tensions existant plus discrètement ailleurs.

1. *Les Français sont-ils encore catholiques ?*, par G. MICHELAT, J. POTEL, J. SUTTER, J. MAÎTRE, Cerf, 1991, p. 36.

Quelques sondages

Les quelques sondages et l'enquête qui suivent nous donnent une idée de l'opinion des Français sur la présidence des funérailles par des laïcs.

La Vie – Louis Harris, 7 juin 1984

Étant donné que le nombre de prêtres diminue en France, seriez-vous d'accord pour que des chrétiens qui ne sont pas prêtres puissent célébrer des enterrements ?

- oui 49 %
- non 33 %
- sans opinion 18 %

Figaro Magazine – Sofres, 24 mars 1989

Lorsqu'il s'agit d'une simple bénédiction à l'Église sans messe, certains prêtres confient l'organisation de la cérémonie à des laïcs. Estimez-vous que c'est

- une évolution inévitable 21 %
- une évolution regrettable 36 %
- ça n'a pas beaucoup d'importance 35 %
- sans opinion 8 %

Le Pèlerin – Sofres, 3 novembre 1989

Dans certaines paroisses, en raison du manque de prêtres, des laïcs sont conduits à préparer et à célébrer des funérailles. Laquelle de ces deux opinions se rapproche le plus de la vôtre :

- Il est normal que des laïcs prennent en charge les enterrements religieux lorsqu'aucun prêtre n'est disponible. 49 %
- Il est indispensable que les prêtres assurent les funérailles qui ne peuvent se faire sans eux. 47 %
- sans opinion 3 %

Sées – Consultation pré-synodale, 1992 (enquête)

Les laïcs prennent de plus en plus de responsabilités. Trouvez-vous souhaitable pour l'avenir de nos paroisses que les laïcs prennent en charge, en lien avec le prêtre...

(Suivaient 12 propositions d'activités pastorales, dont :)

— *des inhumations en l'absence de prêtres.*

Parmi ceux qui ont répondu à cette question (environ la moitié des réponses au questionnaire), 13 % ont répondu oui et 43 % non, soit le taux de réponses le plus négatif de la série.

Le premier commentaire que l'on peut faire, qui n'est pas très original, c'est que les réponses dépendent évidemment de la façon dont sont posées les questions : vocabulaire employé, considérants invoqués, alternatives proposées comme possibles ou non, voire appel implicite à une collaboration. « *Trouvez-vous souhaitable que les laïcs prennent en charge...* » peut être compris comme une demande implicite : « *Vous, seriez-vous prêts à prendre en charge...* ». L'affirmation « *que les prêtres assurent les funérailles qui ne peuvent se faire sans eux* » est ambiguë. S'agit-il de toutes les funérailles ou y a-t-il certaines funérailles qui ne peuvent se faire sans eux ?

Mais un second commentaire s'impose aussi : si près de la moitié des Français accepteraient la célébration des funérailles religieuses par des laïcs (ou s'y résigneraient, plutôt que de ne pas avoir de funérailles religieuses du tout ?), on constate aussi une indéniable résistance à cette idée.

De ce double commentaire peuvent être tirées deux conséquences. A partir de l'ambiguïté des termes, on peut déduire qu'existent plus largement des risques d'incompréhension. Le terme *messe*, par exemple semblera sans doute précis et clair à tous les lecteurs de *La Maison-Dieu* ! Mais il fonctionne en fait, dans la conversation courante, chez beaucoup de gens, comme synonyme de « cérémonie à l'église ». Il suffit, pour s'en convaincre, de faire appel à la mémoire de nombreux célébrants qui, à l'issue d'un baptême, d'un mariage ou d'une sépulture sans prière eucharistique ni communion, se sont entendu dire : « *C'était une belle messe !* » Une religieuse a même entendu : « *Ma sœur, vous nous avez fait une belle messe !* » A l'inverse, des adolescents ont un jour déclaré qu'ils

n'aimaient pas la messe et qu'ils préféreraient l'eucharistie. Traduisons : à la célébration traditionnelle dans une église, ils préféreraient celle qui avait lieu exceptionnellement dans un groupe de jeunes au cours d'un week-end.

Dans ces conditions, annoncer, sans plus de précautions, qu'une cérémonie à l'église sera « sans messe » risque d'être compris, au mieux, comme une prestation au rabais, au pire comme une contradiction dans les termes.

Plus profondément, étant donné la résistance que l'on constate, la peur que ne soit pas prise au sérieux la demande de la famille en deuil, le soupçon qu'on ne ferait pas « tout ce qu'il faut » pour que cela soit bien, on peut prévoir qu'un long travail de préparation, de présentation sera à faire. L'information ne suffit pas. Les sources d'incompréhension sont trop nombreuses. Citons encore cette personne à qui on avait dit que Monsieur le curé ne serait pas là pour l'enterrement et qui fut choquée de voir un laïc l'accueillir : elle avait compris qu'un autre prêtre viendrait.

S'il doit y avoir un changement, il ne sera accepté que si on prend le temps de s'expliquer longuement. Cela suppose en particulier un temps où les laïcs soient associés aux prêtres dans la célébration de l'ensemble du rituel des funérailles : visites et prières à domicile, présence active à l'église, etc. Si l'on change les repères, surtout pour des gens dont la fréquentation des églises est épisodique, il faudra le temps que d'autres repères se mettent en place.

Qui doit accomplir le rite ?

Toutes les célébrations liturgiques comportent une dimension rituelle. Mais cette dimension est encore plus évidente lorsqu'il s'agit des gestes qui entourent la mort.

Tous les humains ont besoin de rites, ne serait-ce que de rites sociaux. Et il y a un lien particulier entre rite et religion, même si toutes les religions ne leur accordent pas la même importance. Il serait facile de noter des différences de sensibilité entre l'islam et le christianisme,

et, à l'intérieur du christianisme, entre orthodoxie et protestantisme, par exemple.

Devant la mort, dans toute société, des rites s'imposent, ne serait-ce que pour contribuer au travail de deuil. Et vouloir évacuer tout rite n'est peut-être pas très réaliste.

Bernard Reymond, directeur de l'Institut Romand de pastorale de la faculté de théologie protestante de Lausanne écrit : « *Dans nos régions, le christianisme se trouve pour la première fois de son histoire dans une situation où le consensus social le prépose pour ainsi dire à la gestion de la mort, mais dans une société qui essaie par tous les moyens d'oublier la mort ou s'ingénie à mettre en place toutes sortes de techniques pour en domestiquer l'horreur* ². »

On pourra bien dire que ce qui est demandé là aux Églises ce sont des rites païens. C'est vrai, si on entend par là ce fond religieux qui n'est pas spécifiquement chrétien.

Et lorsque les polémiques s'échauffent dans la presse à propos des enterrements sans prêtres, on assiste souvent à ces échanges d'arguments. D'une part « *nous ne sommes plus des druides* », pourquoi maintenir des prêtres « *à la manière païenne* » ? D'autre part, « *le sacré... existe depuis toujours, dans toutes les cultures... Il peut être un chemin vers Dieu* ».

Il y a eu, de fait, chez les chrétiens, tout un travail sur le sens chrétien des rites, travail qui est pour une part une intégration de ceux-ci, une acceptation d'entrer dans leur logique, leur langage, et d'autre part une prise de distance, une contestation, une volonté de dépassement pour un culte « *en esprit et en vérité* », une entrée dans un processus de désacralisation, de sécularisation. Cette tension traverse les débats pastoraux, en particulier celui qui nous occupe ici.

Puisqu'il y a indéniablement une part de demande de rite dans la demande faite à l'Église à l'occasion d'un décès, regardons de plus près, en nous servant de la

2. Bernard REYMOND, *Cahiers de l'IRP*, n° 2, mai 1989, « Les services funèbres, dernier bastion du multitudinisme », p. 12.

typologie de Max Weber, à quel personnage ce rite est demandé, qui est censé accomplir le rite.

Weber parle de quatre personnages ou de quatre rôles ou pôles qui structurent le champ religieux³ : prophètes, prêtres, magiciens, laïcs. Nous l'avons déjà dit, ces mots ne sont pas à entendre ici au sens où ils peuvent être employés par la théologie.

Dans la demande faite à l'Église pour des obsèques, est-ce de la magie qu'on attend, cette action directe sur des forces mystérieuses pour les modifier dans un sens ou dans un autre ? Cela a pu être le cas pour une part à d'autres époques. Mais cette dimension n'est certainement pas prédominante aujourd'hui.

Par contre, la demande s'adresse bien aux représentants d'une institution religieuse organisée, recevant leur autorité de cette institution qu'ils représentent, et non en vertu de leurs talents ou de leurs charismes personnels. Or c'est bien ainsi que Weber définit le personnage du prêtre.

Le problème est qu'aujourd'hui de nombreux agents pastoraux se perçoivent plutôt à travers le type idéal du prophète — toujours au sens weberien — c'est-à-dire ce leader charismatique, chaleureux, communicatif, capable de rassembler autour de lui des personnes partageant les mêmes convictions.

Dans la réalité, le personnage social des agents religieux tient toujours un peu du type prêtre et du type prophète. Mais dans la demande que nous examinons, leur dimension prophétique est peu sollicitée.

Qu'en est-il alors des laïcs ? Il est évident que la demande ne s'adresse pas à eux mais aux représentants officiels de l'institution, ceux qui par fonction sont autorisés à pratiquer le rite. Mais tout dépend, en fait, de la possibilité qu'ont les laïcs de se présenter eux aussi

3. Max WEBER, *Économie et société*, Plon, 1971, chap. v « Les types de communalisation religieuse », p. 429 et ss.

Pierre BOURDIEU, « Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber », *Archives européennes de sociologie*, XII, 1971, p. 6.

comme des représentants officiels de l'institution. L'expérience montre que lorsqu'ils sont clairement désignés, repérés comme habilités par l'institution à pratiquer le rite, leur capacité à le faire n'est pas mise en doute. Cela suppose à la fois qu'on puisse les reconnaître matériellement pendant l'accomplissement du rite, par la place qu'ils occupent, leurs signes distinctifs, les gestes qu'ils font, et qu'ils soient aussi reconnus socialement.

Ce faisant, il va de soi que leur rôle est en train de changer. Leur personnage se rapproche alors de l'idéal type du prêtre (toujours au sens sociologique). Il n'entre pas dans mon propos de traiter ici les enjeux théologiques. J'attire plutôt l'attention sur le fait que pour l'accomplissement du rite, des rôles précis doivent être tenus. Dans un rite, tout ne s'invente pas. Un rite n'est pas spontané. Il y a une mise en scène de la réalité et cela est fort important, en particulier pour ce qui entoure la mort. Il y a un travail à faire sur une émotion, une douleur. Le fait d'accomplir un rite est une façon de gérer, de contrôler, de prendre des distances. S'investir personnellement affectivement à fond pourrait être insoutenable.

Il y a ici une tension difficile à gérer entre le désir d'être humainement très proche, de témoigner d'une amitié, et par là de témoigner du message d'amour de l'Évangile, et en même temps d'accepter un rôle qui est pour une part celui de la mise à distance de l'événement. Travail de deuil.

Quel que soit le statut ecclésial de la personne qui accepte d'entrer dans ce rôle, pour répondre à la demande adressée à l'institution religieuse, il y a forcément une tension entre les deux idéaux types du prêtre et du prophète.

De quel ensemble humain s'agit-il ?

Les deux idéaux types que nous venons de nommer renvoient à deux modes de socialisation religieuse bien connus. D'une part la grande Église organisée, si possible

coextensive à la société globale, avec des rôles bien déterminés, d'autre part le groupe plus restreint, composé de volontaires partageant les mêmes convictions, communauté émotionnelle qui est d'abord un groupe de pairs. Quand on dit *l'Église* ce n'est pas au même ensemble humain qu'on se réfère dans chaque cas.

Si on accepte des rôles différents à l'intérieur du groupe, on prend une certaine distance par rapport à l'imaginaire du groupe de pairs. L'idée que tout membre du groupe puisse accomplir un rite est beaucoup plus acceptable dans un groupe qui relativise les distinctions entre les membres et met en valeur leur égalité fondamentale.

C'est donc aussi sur les diverses représentations qu'on peut avoir de l'Église, comme ensemble ou groupe humain, que se situe la tension lorsqu'est évoquée la question de la présidence des funérailles par des laïcs.

On a d'un côté un groupe relativement restreint de chrétiens convaincus qui essaient de mettre en pratique la « *co-responsabilité différenciée* », qui s'est laissé convaincre que la mission de l'Église est confiée à tous les baptisés, et que les « *fidèles du Christ* » sont tous « *participants à la fonction sacerdotale, prophétique et royale de Jésus Christ* » (*Christifideles laici* n° 14). C'est donc ensemble — et sous la conduite de leurs pasteurs — qu'ils envisagent de prendre leur responsabilité dans l'Église et dans le monde. Tous appelés à la sainteté, tous envoyés, tous responsables sont des expressions qui reviennent souvent dans cette optique.

Or, les demandes de célébration des obsèques viennent majoritairement de personnes ayant un rapport beaucoup plus épisodique avec l'Église et qui, logiquement, ne se la représentent pas de la même façon. Pour eux, l'appartenance ou la référence à l'Église supporte des degrés très divers. Ils estiment qu'ils ont le droit de s'adresser à elle, même si ce n'est que pour les grandes occasions, mais ne se sentent pas tenus d'en être les piliers. Ils en attendent services, compréhension, aide, mais ils distinguent très nettement entre les gens d'Église, ceux à qui ils s'adressent, les clercs au sens large, et les fidèles, l'assemblée, le public.

Cette façon de considérer l'Église vient prendre à contre-pied l'effort du « *groupe coresponsable* » évoqué à l'instant. Cette difficulté était vécue jusqu'ici surtout par les prêtres. Les laïcs, en acceptant un rôle actif dans la gestion des demandes religieuses à l'occasion des funérailles entre autres, se trouvent atteints à leur tour par cette tension. La représentation de l'Église qu'ils rencontrent chez leurs interlocuteurs ne correspond pas à la leur. Et en même temps, leur collaboration avec des prêtres pour ce genre de service peut leur paraître comme une occasion de faire évoluer cette représentation. Ils donnent ainsi une image de l'Église telle qu'ils voudraient qu'elle soit.

Perspectives

Cette analyse vient de faire apparaître deux logiques, celle du groupe de pairs où tous les rôles sont partagés par tous et celle de la grande organisation bureaucratique où les rôles sont définitivement établis.

On peut certes considérer ces deux logiques comme incompatibles et c'est ce qui se passe lorsqu'une polémique éclate, chacun caricaturant la position de l'autre.

On peut aussi utiliser cette analyse comme permettant d'expliquer des tensions entre des personnes et aussi à l'intérieur de chacune, et chercher à concilier des points de vue différents mais légitimes.

Si tel est le souhait du lecteur, il trouvera des moyens pratiques d'éviter l'incompréhension. Par exemple, lorsqu'un prêtre préside, s'il veut éviter de conforter l'assemblée dans l'idée qu'il serait le seul à pouvoir pratiquer un rite religieux, il veillera à ce que soit donnée, au cours de la célébration, l'image d'une responsabilité portée en commun.

Et lorsqu'un laïc préside, il veillera à se faire reconnaître pas seulement comme un voisin attentionné, mais aussi comme représentant de l'Église à qui la demande a été faite, s'il veut que les personnes ne soient pas sans points de repères. Et s'il souhaite ne pas retomber dans le

fonctionnement antérieur, en ayant simplement remplacé un spécialiste du religieux par un autre, il cherchera lui aussi à ce que la responsabilité soit portée en commun.

Il n'est pas impossible alors que le travail effectué sur les représentations religieuses par de telles pratiques provoque des déplacements non seulement chez les familles en deuil, mais aussi chez les prêtres et chez les laïcs qui prennent ces responsabilités.

P. Jean JONCHERAY.